

**Objet : Compte rendu de la visite de Mme Nison et de ses services  
Chemin des Clotasses – Mardi 13 mai 2025 à 18h**

**Date : Mai 2025**

### **Points soulevés par les riverain·es :**

- **Vitesse excessive des véhicules :**  
Malgré la mise en place du cheminement piétonnier, les habitant·es continuent de constater ou ressentir des excès de vitesse. La mairie indique que les flux de circulation sont restés stables et que les vitesses mesurées ont statistiquement diminué.
- **Entretien insuffisant de la voirie et du piétonnier :**  
Le manque d'entretien des bas-côtés et du cheminement piéton rend les déplacements dangereux. Le chemin est affecté par un déficit de visibilité, tandis que le piétonnier est progressivement envahi par la végétation (herbes hautes, branches, terre...).  
La mairie répond que les services des espaces verts interviendront prochainement, mais qu'ils sont actuellement très sollicités ailleurs.  
*À noter : une intervention a eu lieu dès le lendemain de la visite. Toutefois, le piétonnier n'a pas été nettoyé spécifiquement après le fauchage, le rendant toujours difficilement praticable. Un câble internet a par ailleurs été sectionné lors de ces travaux ; après signalement, les services municipaux sont intervenus rapidement pour résoudre l'ensemble des problèmes.*
- **Limitations réglementaires :**  
Il n'est pas possible d'installer des ralentisseurs ou des miroirs dans le chemin des Clotasses, en raison de la réglementation en vigueur.
- **Aménagement global reporté à 2028 :**  
Un projet de requalification du chemin est envisagé pour 2028. Il comprendrait un rehaussement de la chaussée afin de gagner en largeur à certains endroits, ainsi qu'une consolidation du cheminement piétonnier sous la forme d'un trottoir isolé de la circulation. Ce projet est cependant très coûteux en raison de la topographie des lieux.
- **Demandes d'aménagements transitoires :**  
Les riverain·es se déclarent globalement favorables au cheminement piétonnier, mais sollicitent des ajustements à court terme pour modérer la circulation et sécuriser les déplacements, sans recourir à de lourds investissements.
- **Intersection avec le chemin des Sauges :**  
La visibilité au carrefour avec les Clotasses est réduite, notamment en raison d'une haie à gauche de l'intersection. La mairie envisage une mise en demeure à l'encontre du ou de la propriétaire concerné·e.

- **Chemin des Sauges :**  
Les problèmes de vitesse excessive, l'absence ou l'étroitesse du trottoir, ainsi que l'impossibilité de stationner sont aggravés par les flux liés aux nouvelles constructions à Ramonville. La voirie va étudier les options possibles, bien que l'étroitesse des lieux limite fortement les marges de manœuvre.
- **Nuisances sonores et incivilités :**  
Des habitant·es de l'immeuble situé avenue Tolosane, à proximité de l'entrée de Ramonville, signalent des nuisances récurrentes autour des établissements de type « Taccos ». La mairie prévoit d'en discuter avec les autorités policières compétentes.
- **Permis de construire et voirie inadaptée :**  
Plusieurs remarques générales ont été formulées sur un manque d'anticipation dans l'octroi des permis de construire, parfois délivrés pour des parcelles desservies par une voirie non adaptée, voire non adaptable.
- **Traversée du St Agne vers l'église de Gleyse Vieille :**  
Le passage envisagé suit en partie le tracé d'un ancien chemin rural, récemment rouvert pour dériver les eaux pluviales vers le St Agne (au niveau de la boulangerie). La mairie exprime des réserves sur la faisabilité technique et financière de sa réhabilitation.